

WORLD HEALTH
ORGANIZATION

TREIZIEME ASSEMBLEE MONDIALE
DE LA SANTE

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTE

A13/GC/Min/8
12 mai 1960

ORIGINAL : FRANCAIS

DISTRIBUTION RESTREINTE

BUREAU DE L'ASSEMBLEE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA HUITIEME SEANCE

Palais des Nations, Genève
Jeudi 12 mai 1960, à 17 h.30

PRESIDENT : Dr H. B. TURBOTT (Nouvelle-Zélande)
Président de l'Assemblée de la Santé

Sommaire

	<u>Page</u>
1. Transmission à l'Assemblée de la Santé du premier rapport de la Commission du Programme et du Budget	2
2. Programme de travail de l'Assemblée de la Santé	2

Note : Les rectifications au présent procès-verbal provisoire doivent être soumises par écrit au Rédacteur en chef, Service des Comptes rendus, Bureau 336, dans les 48 heures qui suivent la distribution de ce document.

1. TRANSMISSION A L'ASSEMBLEE DE LA SANTE DU PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION DU PROGRAMME ET DU BUDGET (document A13/19)

Il est décidé de transmettre à l'Assemblée plénière le premier rapport de la Commission du Programme et du Budget.

2. PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

Après avoir entendu un exposé du Dr BUSTAMANTE (Mexique), Président de la Commission des Questions administratives, financières et juridiques, sur l'état d'avancement des travaux de sa commission, le Bureau décide qu'au début de sa séance du lendemain après-midi, la Commission des Questions administratives, financières et juridiques examinera les points 3.4.1, 3.4.2 et 3.4.3 de l'ordre du jour. En vertu du paragraphe 3) de la résolution WHA13.1, la Commission du Programme et du Budget ne siégera pas tant que les débats sur ces points ne seront pas achevés.

La séance est levée à 17 h.45.